

MARCHE DE SERVICE
PRESTATION DE RESTAURATION SCOLAIRE

ACTE D'ENGAGEMENT
Marché n° 2020-5

Article 1 : *Objet de l'appel d'offres*

Le présent marché a pour objet la réalisation des prestations indiquées comme suit :

« LE SERVICE DE RESTAURATION DU GROUPEMENT DE COMMANDES CONSTITUE ENTRE L'INSTITUT
DEPARTEMENTAL GUSTAVE BAGUER ET LE COLLEGE TRUFFAUT.»

En cas de candidature groupée, ne remplir qu'un seul acte d'engagement pour le groupement.

Article 2 : *Procédure - forme du marché*

La consultation est lancée sous la forme de l'appel d'offres ouvert en application de l'article Art. R. 2124-2. et des Art. R. 2161-2 à Art. R. 2161-5. de la partie réglementaire du code de la commande publique codifié par le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et de l'Art. L. 2124-2. de la partie législative du code de la commande publique codifié par l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique.

Le marché est passé selon les modalités de mise en concurrence visées aux articles. R. 2161-2 à Art. R. 2161-5. de la partie réglementaire du code de la commande publique codifié par le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique. La mise en concurrence se déroule en une seule et unique étape : celle de la sélection des candidatures et remise de l'offre initiale.

Il s'agit d'un marché en un seul lot : « Prestation de restauration du midi pour les élèves et pour le personnel de chaque membre du groupement de commandes & Prestation de restauration du soir dans les internats de l'Institut Départemental Gustave Baguer »

Les candidats devront établir une offre pour le lot ci-dessus.

Article 3 : *Durée du marché*

Le présent marché est passé pour une période de 24 mois à compter du 1^{er} janvier 2021 ou de la date de notification du marché au prestataire lui prescrivant de commencer l'exécution des prestations si celle-ci est postérieure.

Il sera par la suite reconductible par décision expresse du pouvoir adjudicateur 2 fois par périodes de 12 mois, soit 24 mois au maximum. La décision de reconduire ou non le marché sera transmise par le coordonnateur du groupement de commandes au titulaire au plus tard 1 mois avant la date d'échéance du marché.

Le titulaire du marché ne pourra s'opposer à la reconduction du marché.

Article 4 : *Identification du pouvoir adjudicateur*

Le groupement de commandes entre l'Institut Départemental Gustave Baguer, coordonnateur du groupement de commandes,
Représenté par son directeur : Monsieur Alexandre CABOUCHE
35, rue de Nanterre
92600 Asnières Sur Seine
Tél. 01 46 88 02 10

Fax. 01 46 88 02 38
Email. directeur@bagner.fr

Et

Le Collège François TRUFFAUT
Représenté par son Chef d'établissement : Monsieur Dominique PAILLARD
2, rue Paul Déroulède
92600 Asnières-sur-Seine
Tél. 01 41 32 28 27
Fax. 01 41 32 01 87
Email. int.0922565n@ac-versailles.fr

Article 5 : Imputation budgétaire

Budget d'exploitation de l'Institut Départemental Gustave Baguer et budget Service restauration et d'hébergement (SRH) du collège François TRUFFAUT.

Article 6 : Modalités et délais de paiement

L'acheteur règlera les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant du crédit au compte suivant :

Compte ouvert au nom de :			
Banque et adresse :			
Etablissement	Guichet	N° de compte	Clé
.....

Le paiement de la prestation se fera après réception et vérification qualitative et quantitative de la prestation. Conformément aux articles Art. R. 2192-10. à Art. R. 2192-15. de la partie réglementaire du code de la commande publique codifié par le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

L'acheteur procédera au virement des sommes dues par mandat administratif au compte du titulaire indiqué dans l'acte d'engagement. Le paiement sera effectué par le comptable payeur de l'établissement.

Lorsque les sommes dues en principal ne sont pas mises en paiement à l'échéance prévue au marché ou à l'expiration du délai de paiement, le créancier a droit au versement des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévus aux articles 39 et 40 de la loi du 28 janvier 2013.

Article 7 : Identification de l'opérateur économique

Je soussigné(e),

Monsieur ou Madame (nom, prénom, qualité) :

.....

- agissant pour mon propre compte.
- agissant pour le compte de la société - *Indiquer le nom exact et la forme sociale :*

- en qualité de :

- ayant son siège social à :

.....

- et immatriculé(e) à l'INSEE :

- n° d'identité d'établissement (SIRET) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- n° d'inscription
 - au registre du commerce :
 - au répertoire des métiers :

Agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui
Ont signé la lettre de candidature en date du¹

- Du groupement solidaire du groupement conjoint
- Mandataire solidaire

NOTA : dans l'hypothèse où le marché est attribué à un groupement conjoint, le mandataire devra se constituer solidaire de chacun des membres.

Article 8 : Montant de l'offre

Le marché est traité à prix unitaires. Les prix unitaires sont appliqués aux quantités servies.

Le prix est ferme durant la première année d'exécution du marché.

Le prix unitaire annuel est réputé établi aux conditions économiques du mois de remise des offres, soit le mois de novembre 2020 (Ce mois est appelé mois zéro Mo).

.....
¹ A renseigner

Ce prix est révisable à la date anniversaire du marché, à chaque reconduction.

PRESTATION DE RESTAURATION POUR LES REPAS DU MIDI & PRESTATION DE RESTAURATION DU SOIR DANS LES INTERNATS DE L'INSTITUT DEPARTEMENTAL GUSTAVE BAGUER

Prix unitaire H.T. (€) <i>Décomposé comme suit *:</i>	
- - Coût alimentaire	
- - frais de personnel	
- - frais d'exploitation	
- - frais de gestion	
- - Rémunération	
T.V.A. (€)	
Total T.T.C. (€)	

Prix unitaire T.T.C. arrêté en toutes lettres à :

.....

.....

.....

Article 9 : Engagement du contractant

Après :

- avoir pris connaissance du présent acte d'engagement, du règlement de consultation, du CCAP, du CCTP et des autres documents qui y sont mentionnés ;
- après avoir fourni les certificats, attestations et déclarations prévues par ces différents documents ;
- après avoir le cas échéant visité l'établissement ;
- et avoir pris en compte toutes les sujétions de l'établissement objet du marché,

Je / nous m'engage (engageons) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter la prestation dans les conditions visées ci avant sous peine de résiliation de plein droit du marché.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le règlement de consultation.

Fait en un seul original,

À le

(Mention manuscrite « lu et approuvé »)

Signature du candidat et cachet de la société



Article 10 : Décision du Pouvoir Adjudicateur

La présente offre est acceptée selon les modalités financières indiquées comme suit :

.....
.....
.....
.....

La présente offre comprend les pièces contractuelles indiquées comme suit :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à le

Pour le groupement de commandes constitué entre l'Institut départemental Gustave Baguer et le collègue François Truffaut,

Le coordonnateur du groupe

Le directeur de l'Institut départemental Gustave Baguer

Article 11 : Notification du marché au Titulaire

La notification du marché consiste en la remise d'une copie conforme du marché au titulaire. Cette remise peut être opérée par pli recommandé avec accusé de réception. Dans le dernier cas, il est demandé d'agrafer dans le cadre ci-dessous l'avis de réception postal.

Lettre recommandée avec accusé de réception

Notification dématérialisée via la plateforme

En cas de remise en main propres, le titulaire signera la formule suivante :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché le à ».

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché » :

A, le

Signature du titulaire

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)*

.....
.....

2 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....
.....

et devant être exécutée par en qualité de :

Membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A, le²

Signature

² Date et signature originales